

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY, via une société projet la **CPES TERTRE**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **17 juin** au **1er juillet 2024** inclus pour son projet de parc solaire.

Le présent projet sera composé de 8 620 panneaux solaires, représentant 5 000 KWc de puissance totale, ainsi que de 1 poste de livraison.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de 2 600 personnes.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet <https://tertre.qenergy-projets.fr/concertation> ou encore en mairie de Rives de Loir en Anjou, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES TERTRE ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : [qef-solaire@qenergy.eu](mailto:qef-solaire@qenergy.eu). Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

**MULTIBURO Nantes**  
**12 avenue Carnot**  
**44 000 NANTES.**

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de Rives du Loir en Anjou, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Mairie de Rives du Loir en Anjou : Le lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Le mercredi de 9h00 à 12h30

Le Vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 17h00

Une permanence publique se tiendra le 25 juin de 17h à 20h en mairie.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.